

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce les suspensions des personnels de la santé et du médico-social!

Mercredi 15 septembre, 3000 personnel·les de la santé et du médico-social ont été empêché·es de prendre leur poste et suspendu·es. Et cela continue les jours suivants.

La Fédération SUD Santé Sociaux leur apporte son soutien et sera au côté des salarié·es et agent·es refusant de donner leur passeport sanitaire et subissant des sanctions.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce la loi du 5 Août sur le passeport sanitaire et notamment les attaques de celle-ci en matière :

- d'accès aux soins (si vous n'avez pas de passeport sanitaire c'est le médecin qui décide si vous pouvez venir à votre rendez-vous ou votre hospitalisation).
- d'accès au travail : depuis le 9 Août et surtout depuis 15 septembre les agent·es/salarié·es qui n'auront pas engagé au minimum leur protocole vaccinal ne pourront exercer. Et ce malgré le manque criant de soignant·es et au détriment des prises en charge des patient·es. Sans parler de la surcharge de travail pour les collègues via l'aggravation du sous-effectif induit.
- d'accès aux moyens de subsistance des personnes privées de salaire.

Cette loi, sans parler de la gestion de la pandémie, s'ajoute aux très nombreuses attaques de la sécurité sociale qui a été créée en 1946 au sortir de la guerre alors que l'économie était au plus mal. En 2020, le budget de la sécurité sociale a été diminué par nos gouvernants de 800 000 €.

Entre 1993 à 2018 l'Etat a supprimé 100 000 lits d'hospitalisation. En 2020 et début 2021 c'est 1 800 fermetures de lits qui sont recensées en pleine pandémie pour des raisons de rentabilité financière (cf cour des comptes). En culpabilisant une partie de la population, accusée de surcharger les services car non vaccinée, en criminalisant les soignants non vacciné·es, le gouvernement fait, une fois de plus, preuve d'une violence sociale inacceptable.

Cette loi s'inscrit dans l'attaque des droits sociaux dans leur ensemble, (la réforme assurance chômage, la réforme des retraites) qui va continuer à marginaliser les plus précaires, ceux et celles qui sont souvent les plus éloigné·es du système de soin.

La loi sur le passeport sanitaire s'inscrit aussi dans un continuum autoritaire avec notamment la loi sécurité globale et les différents états d'urgence annoncés depuis des années.

Les suspensions de personnel, les fermetures de lits et de services ne peuvent aboutir ni à l'amélioration des soins ni à l'amélioration de la santé de la population.

Paris, le 17 septembre 2021